



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Générale de
L'Enseignement et de la Recherche

La Directrice Générale de
L'Enseignement et de la Recherche

78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Le Ministre de l'Agriculture et de
l'Alimentation

A

Mesdames les Directrices régionales et
Messieurs les Directeurs régionaux de
l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Mesdames les Directrices et
Messieurs les Directeurs de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

Copie :
Fédérations de l'enseignement agricole
privé

Objet : Lancement du dispositif « Devoirs à la maison »

Paris, le 22 avril 2020

Assurer une continuité pédagogique durant cette période de confinement constitue une priorité pour la DGER. Les équipes des établissements d'enseignement, qu'il s'agisse des personnels enseignants, comme des personnels techniques et administratifs ont réussi grâce à un investissement remarquable et avec l'appui des services d'Agrosup Dijon, à maintenir les liens pédagogiques avec les élèves permettant ainsi la poursuite leur scolarité.

Grâce à cette mobilisation, ce sont plus de 95 % des élèves qui ont suivi les cours à distance. Toutefois, d'autres jeunes, faute d'accès à internet ou à un équipement adapté n'ont pas pu profiter des outils numériques pour suivre l'enseignement à distance. Le téléphone ou le courrier restent alors les seules options pour maintenir la continuité pédagogique.

Afin de faciliter la transmission des supports pédagogiques à destination de ces élèves, la DGER a passé une convention avec DOCAPOSTE, filiale du groupe La Poste.

Ce service permet d'échanger par La Poste, avec les élèves, les cours, devoirs et consignes préparés par chaque enseignant, à partir d'une plate-forme numérique. Son fonctionnement repose sur un administrateur désigné par le chef du service régional de la formation et du développement de chacune de vos directions et par un à trois utilisateurs désignés par chaque directeur d'établissement public et privé assurant la transmission et la réception des documents.

Je suis heureuse de vous annoncer que le dispositif sera opérationnel dès ce jeudi 23 avril. Les premiers devoirs seront acheminés dans les jours qui suivront.

Il est déployé sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans certains DOM (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion). Un guide utilisateur est fourni aux administrateurs et aux utilisateurs, ainsi que les identifiants et mots de passe nécessaires pour accéder à la plate-forme. Une assistance hot line est mise en place au niveau des administrateurs.

Je compte sur votre diligence afin d'en informer les établissements publics et privés de votre région. Vous veillerez à les inviter à s'emparer pleinement de ce dispositif en vue de restaurer au plus vite le lien avec les élèves concernés et leur permettre ainsi la poursuite de leurs apprentissages.

Isabelle CHMITELIN